

Commune de Montségur
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 12-24

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 9

Pour : 9

Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Bernard ALLIEU, Cyrille DELMAS, Nicolas DIGOUDÉ, Sébastien MOUNIÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

Contre : 0

Abstention : 0

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE**, le **27 avril**, à 18h00 le conseil municipal de la commune de **MONTSEGUR** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel SEGUELA, Maire-adjoint.

Date de convocation du Conseil : 13 avril 2024.

Présents : Mesdames, Geneviève ALBOUY, Camille ARGIRAKIS, Messieurs, Sébastien MOUNIÉ, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

Absents : Séverine BONNET, Bernard ALLIEU (excusé, procuration à Lionel SÉGUÉLA), Cyrille DELMAS (excusé, procuration à Charlie OLIVIER), Nicolas DIGOUDÉ (excusé, procuration à Didier TRÉMOLIÈRES).

Secrétaire de séance : Sébastien MOUNIÉ.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Vote des taux 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer sur l'adoption des taux des impositions directes locales 2024.

Il rappelle les discussions de la commission préparatoire du 13 avril 2024 et propose pour l'exercice 2024 de **ne pas augmenter les taux.**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, par **09** voix

- **Adopte les taux d'imposition locale 2024 tels que présentés ci-dessous :**
 - **Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 27.68 %**
 - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 124.96 %**
 - **Taxe d'Habitation (TH) (résidences secondaires, locaux meublés non affectés à l'habitation principale et logements vacants depuis plus de deux ans) : 4,35 %**
- **Précise que l'imprimé 1259 sera annexé à la présente délibération.**
- **Charge Monsieur le maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jours, mois, an susdits.

Certifié exécutoire par Nicolas DIGOUDÉ, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 29/04/2024 et de la publication le 29/04/2024

Le maire
Nicolas DIGOUDÉ

